Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : vendredi 26 juin 2026 à 18h30
Convocation et ordre du jour du : 18 juin 2026

Présents : M. Aurélien Dommanget, Mme Carole Parrein, Mme Sylvie Lefebvre, M. Maxime Sgard, M. Guillaume Lebrun, M. David Dubois, Mme Julie Poissonnier, M. Joël Dessein, conseillers municipaux.
Absents non excusés : néant
Absents excusés : Mme Brigitte Curtelin, Mme Nathalie d'Andréa.
Procurations : de Mme Brigitte Curtelin à M. David Dubois, de Mme Nathalie d'Andréa à Mme Carole Parrein.
Assistance : néant

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du 08 avril 2026,
3. Délibération pour les délégations du Conseil Municipal au Maire
4. Délibération pour les indemnités du Maire et des Adjoints
5. Délibération pour la désignation d'un suppléant pour le SICOL
6. Délibération pour la subvention aux fournitures du RPI
7. Délibération pour les tarifs de la salle des fêtes
8. Constitution des commissions communales
9. Fixation du montant du bail de la parcelle B389
10. Point d'avancement du chantier de l'église
11. Questions diverses,

Désignation du secrétaire de séance

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

Approbation et ratification du compte-rendu du 08 avril 2026

Le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2026 est approuvé et signé par les présents.

Délibération pour les délégations du Conseil Municipal au Maire

La délibération votée lors du conseil du 20 mars 2026 est entachée de nullité car le délai entre la convocation et la tenue de cette réunion n'avait pas été respecté. En conséquence M. Dommanget, maire demande au conseil de passer en revue les délégations et de revoter ces délégations en tant que de besoin.

1. Concernant la réalisation des emprunts de toute façon le conseil municipal sera consulté au cas par cas et une délibération sera requise, il n'est donc pas utile de voter une délégation pour ce sujet.

2. Concernant la demande d'attribution de subventions aux organismes financeurs une délibération préalable sera demandée au conseil municipal au cas par cas. il n'est donc pas utile de voter une délégation pour ce sujet.

3. Concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux une délibération préalable sera

demandée au conseil municipal au cas par cas. Il n'est donc pas utile de voter une délégation pour ce sujet.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour retirer ces trois cas de la liste des délégations de pourvoir données au maire.

Il reste 6 cas de délégations de pouvoir accordées au maire par le conseil municipal :

1. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
2. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
3. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
4. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 500€.
5. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
6. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à hauteur de 2 000€.

Monsieur Dommanget, maire propose un vote au conseil sur l'accord de ces 6 délégations de pouvoir.
Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents et délégations.

Délibération pour les indemnités du Maire et des Adjoints

M. Dommanget précise que la limitation de l'indemnité du maire a été votée à sa demande expresse.

En conséquence il demande au conseil de confirmer le tableau des indemnités approuvé lors du conseil du 20 mars 2026, voir le point 8 du compte-rendu.

	Taux retenus en brut	*Indemnités retenues en brut*
Le Maire	22.5 %	799.65 €
1er Adjoint	7.5 %	308.28 €
2ème Adjoint	7.5 %	308.28 €

Le conseil confirme le tableau des indemnités à l'unanimité des présents et délégations.

Délibération pour la désignation d'un suppléant pour le SICOL

En plus des deux délégués titulaires désignés lors de la réunion du conseil du 20 mars 2026 il est demandé de nommer deux délégués suppléants pour le SICOL (gymnase de Licques).
M. Guillaume Lebrun et Mme Sylvie Lefebvre se portent volontaires pour cette délégation.
Le conseil approuve ces nominations à l'unanimité.

Délibération pour la subvention aux fournitures du RPI

La subvention au RPI pour l'achat des fournitures scolaires s'élève à 40€ par élève. Après les achats de cette année il reste un montant de 271,62€ au RPI. M. Dommanget indique qu'il est d'usage d'affecter ce reliquat comme subvention à l'Association de Parents d'Élèves du RPI. Après délibération le conseil municipal approuve cette ré-affectation à l'unanimité.

M. Dommanget, maire, informe le conseil qu'accompagné de M. Maxime Sgard, adjoint, il a rencontré M. Gérard-Alexandre Franque, maire de la commune de Bonningues les Ardres afin d'explications au sujet de la fermeture d'une classe au RPI et des différents courriers échangés avec le Rectorat. Il rappelle que les parents d'élèves n'étaient pas favorables à la fermeture de cette classe à Clerques. Vu la nature des bâtiments scolaires à Clerques et à Bonningues, respectivement un bâtiment en dur,

investi récemment et des bâtiments préfabriqués il est possible qu'un décloisonnement des classes soit demandé par les enseignants et par le Rectorat.
M. Dommanget donne les informations complémentaires suivantes.
La kermesse du RPI prévue à Audrehem le samedi 27 est annulée mais la remise des prix est maintenue à 10h00.
M. Dommanget invite le conseil à une réflexion en vue de l'amélioration des conditions thermiques dans le bâtiment de l'école de Clerques en période de forte chaleur. Il indique qu'une subvention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est possible à hauteur de 70% du montant des travaux visant à dé-imperméabiliser et à dé-artificialiser le sol de la cour de récréation.

Délibération pour les tarifs de la salle des fêtes

M. Dommanget propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes compte-tenu des travaux de réfection réalisés l'année dernière. Il propose de porter ces tarifs de 200€ à 250€ pour les résidents de Clerques et de 300€ à 350€ pour les extérieurs.

M. Dommanget rappelle que les déchets collectés sont facturés en volume à la Commune.

En conséquence les sacs de déchets produits par les locataires de la salle sont facturés 4€ par sac de déchets recyclables et 8€ par sac de déchets non-recyclables. Ce tarif est commun à toutes les communes de la CCPL.

Après délibération le conseil approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité.

Constitution des commissions communales

M. Dommanget souhaite que soient rapidement constituées les commissions communales.

Après discussion les 4 commissions suivantes sont créées :

Communication interne et externe : Mme Carole Parrein, Mme Nathalie d'Andréa, Mme Julie Poissonnier.

Bâtiments communaux : M. Maxime Sgard, M. Guillaume Lebrun, M. Joël Dessein, M. David Dubois.

Terrains communaux, chemins et voirie : M. Maxime Sgard, M. Guillaume Lebrun, M. Joël Dessein, M. David Dubois.

Action sociale : Mme Brigitte Curtelin, Mme Carole Parrein, Mme Nathalie d'Andréa, Mme Julie Poissonnier.

M. Dommanget précise que le maire est membre de droit de toutes les commissions et qu'il est possible d'associer aux travaux de ces commissions des habitants de la commune non-membres du conseil municipal.

Fixation du montant du bail de la parcelle B389 (point ajouté à l'ordre du jour par courriel du 18/06/2026)

M. Dommanget résume la situation actuelle du bail de la parcelle B389. Cette parcelle est attenante à un terrain privé de 200ha sur lequel sont organisées des journées de chasse. Une cabane de chasse y avait été installée par l'ancien locataire avec l'accord de l'ancienne municipalité. M. Joly, ancien locataire n'a pas renouvelé le bail et a rendu la parcelle libre de toute occupation. M. Paris a souhaité reprendre le bail et, après accord verbal de M. Dommanget, a commencé à s'installer sur ladite parcelle. M. Paris viendra en mairie le samedi 28 juin pour renouveler le bail. M. Dommanget propose de lui demander une location annuelle de de 1500€ et d'exiger qu'il régularise la situation

administrative de ses constructions provisoires et de ses raccordements au réseau d'eau potable et au réseau électricité au plus tard le 15 septembre 2026.

La taxe foncière sera révisée en fonction des installations immobilières sur cette parcelle.

Après délibération il est procédé à un vote à main levée sur la proposition de M. Dommanget.

Pour le tarif de location et les conditions préalables à la signature du nouveau bail :

Pour	9
Abstention	1 (M. Joël Dessein)
Contre	0

Point d'avancement du chantier de l'église

M. Dommanget informe le conseil que le chantier débutera fin août par l'installation de l'échafaudage sur le clocher.

Questions diverses

M. Dessein demande où en est le nettoyage de la parcelle ayant servi au ball-trap organisé cette année par l'association des chasseurs.

M. Dommanget indique qu'un ramassage des résidus de plateau aura lieu en septembre et que les organisateurs vont dégager les fourrés afin de faciliter le nettoyage.

M. Dubois signale que suite au renouvellement du conseil municipal il faudra réviser le PCS (plan communal de sauvegarde).

M. Lebrun signale que la divagation d'un chien route de Guémy a eu pour conséquence un grave trouble à l'ordre public et à la tranquillité des habitants.

M. Dommanget et Sgard signalent des travaux d'élagage à réaliser au hameau d'Audenfort et de taille de haie route de Guémy.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 20h43.

Fait à Clerques le 30 juin 2026.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques

MAIRIE DE CLERQUES 62890